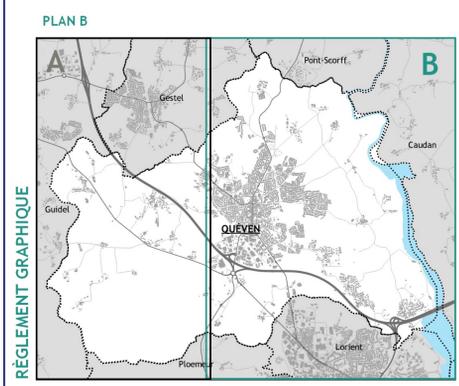




Modification de droit commun n° 1



Échelle : 1/5 000

Vu pour être arrêté par délibération du Conseil Municipal du
 28 septembre 2023
 Le Maire,
 Marc BOUTRUCHE

N°	Destination de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Élargissement de voirie	Lorient Agglomération
6	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
7	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
8	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
9	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
10	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
11	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
12	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
13	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
14	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
15	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
16	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
17	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
18	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
19	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
20	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
21	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
22	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
23	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
24	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
25	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
26	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
27	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven
28	Confortement du réseau de déplacements actifs	Commune de Queven

Légende

Destination du zonage	Prescriptions	Informations
<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteurs Ua ■ Secteurs Ub et Uc ■ Autres secteurs U ■ Secteurs à urbaniser ■ Secteurs urbanisés d'activités ■ Secteurs militaires ■ Secteurs agricoles ■ Secteurs naturels ■ Secteurs forestiers ■ Zones humides ■ Espaces naturels du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiments susceptibles de changer de destination — Marge de recul aux cours d'eau — Marges de recul aux voiries (hors CSITT, voir annexe 6) xxx Linéaire commercial à protéger ou à développer ■ Espace boisé classé ■ Emplacement réservé ■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) 	<ul style="list-style-type: none"> □ Plan d'exposition au bruit des aérodromes Courbe 96 - Limite de la zone A □ Plan d'exposition au bruit des aérodromes Courbe 89 - Limite de la zone B □ Plan d'exposition au bruit des aérodromes Courbe 81 - Limite de la zone C ■ Servitudes ■ Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques — Cours d'eau ■ Plan d'eau

